

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2905

22 octobre 2015

SOMMAIRE

Adamed Finance Luxembourg S.à r.l.	139437	Leapfrog Financial Inclusion (Luxembourg) S.à r.l.	139394
Agro-Farming Services S.A.	139400	Le Flamboyant S.à r.l., Spf, Société de gestion de Patrimoine Familial	139394
Amer Sports Luxembourg S.à r.l.	139435	Logistis Luxembourg S.A.	139396
Ares ECSF IV (M) Holdings S.à r.l.	139400	Lunchtime S.à r.l.	139396
Auguri S.A., SPF	139400	Luresco S.à r.l.	139396
Carmignac Distribution Internationale -Luxembourg (CDIL) S.à r.l.	139433	Lux-Avantage Sicav	139396
Chartered Investments Fund UI SICAV	139394	Petercam (Luxembourg) S.A.	139397
China Three Gorges (Luxembourg) Energy S.à r.l.	139394	Prime Consulting S.à r.l.	139433
CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A.	139420	Qioptiq S.à r.l.	139398
Espace Informatique S.A.	139439	Ressources-lu s. à r.l.	139397
FCM Alpha Lux S.A.	139414	Roocas Holding S.à r.l.	139397
FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.	139408	RP Berlin 2 S.à r.l.	139397
F&F Holdings S.A.	139395	Saltri HoldCo S.à r.l.	139397
Fidiac s.à r.l.	139395	Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care IX S.à r.l.	139398
Financière Baucalaise S.A.	139395	Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care V S.à r.l.	139398
Financière du Val de Fer S.à r.l.	139395	Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II S.à r.l.	139398
Fourvest S.à r.l.	139412	Société Immobilière Europe S.à r.l.	139398
Freedom Luxembourg Investor S.à r.l.	139395	Stefania S.A.	139399
HC Invest	139416	Stefania S.A.	139399
Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l.	139395	SWEETS OF EUROPE S. à r. l., société de gestion de patrimoine familial	139399
Idi Em Sapphire Investment S.à r.l.	139424	Tangla Luxembourg S.à r.l.	139399
Immobilière 5 Oceans S.A.	139394	Tiscali Financial Services S.A.	139399
Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A.	139396		
InfraVia II Invest S.A.	139428		

Chartered Investments Fund UI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 180.412.

Remplace le dépôt numéro L150159252 du 27/08/2015

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015149505/12.

(150163725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

China Three Gorges (Luxembourg) Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 180.307.

Les statuts coordonnés au 28/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/09/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015149506/12.

(150164267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Immobilière 5 Oceans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.
R.C.S. Luxembourg B 163.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149705/10.

(150164444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Le Flamboyant S.à r.l., Spf, Société de gestion de Patrimoine Familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 131.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149745/10.

(150163848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Leapfrog Financial Inclusion (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149746/10.

(150163959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Financière du Val de Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.519.160,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015149626/9.
(150163944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

F&F Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 181.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015149622/9.
(150164182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Freedom Luxembourg Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.831.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015149633/9.
(150163825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Financière Baucalaise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.879.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015149638/9.
(150164016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Fidiac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 149.915.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015149637/9.
(150164250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.835.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015149667/9.
(150163977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 46.041.

I. Démission d'un administrateur

Monsieur Charles WAGENER a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015149768/12.

(150164209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 139.581.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BINTENER- KLEIN-PAQUET S.A

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015149704/12.

(150164431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Lunchtime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Itzig, 4, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 87.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015149763/10.

(150163929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Luresco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,67.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 54-58, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 33.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149764/10.

(150164019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Logistis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015149762/10.

(150163866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

RP Berlin 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.631.

Les statuts coordonnés au 14 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015149879/11.

(150164374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Saltri HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Boschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri Holdco S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015149885/11.

(150163895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Rocas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 157.716.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149871/10.

(150163781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Ressources-lu s. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8240 Mamer, 1, rue Raoul Follereau.
R.C.S. Luxembourg B 168.827.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149875/10.

(150163750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Petercam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 22.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 septembre 2015.

Ariane Plakides
Company Secretary

Référence de publication: 2015149852/12.

(150163945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015149893/10.

(150164230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 142.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015149894/10.

(150164184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015149900/10.

(150164299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Qioptiq S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.209.975,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.139.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 28 décembre 2014 de sa société mère, Excelitas Technologies Holding Corp. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149866/12.

(150163844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Société Immobilière Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 36.725.

EXTRAIT

En date du 13 août 2015, le gérant informe du transfert du siège de la société.

La nouvelle adresse est:

1, Rue des Romains, L-4974 Dippach

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015149945/12.

(150164189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Stefania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 172.565.

Par la présente, je soussignée Madame Stéphanie CASA épouse LASSAUGE, vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de ma fonction d'Administrateur unique de la Société Anonyme Stefania S.A., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.565.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Madame Stéphanie CASA épouse LASSAUGE.

Référence de publication: 2015149950/12.

(150164446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Stefania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 172.565.

Par la présente, je soussigné Monsieur Jérémy LASSAUGE, vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de ma fonction de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme Stefania S.A., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.565.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Monsieur Jérémy LASSAUGE.

Référence de publication: 2015149951/12.

(150164446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

SWEETS OF EUROPE S. à r. l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149953/10.

(150164170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Tangla Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149955/10.

(150164066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Tiscali Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 133.840.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015149957/10.

(150164061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Agro-Farming Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.851.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held exceptionally on *November 9th, 2015* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2014
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Ratification of the co-option of a Director
5. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015171678/795/16.

Auguri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.857.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held exceptionally on *November 9th, 2015* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor for the accounts as at December 31st, 2013 and December 31st, 2014
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2013 and December 31st, 2014
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015171679/795/16.

Ares ECSF IV (M) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 199.779.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Ares European Credit Strategies Fund IV (M), L.P., an exempted limited partnership with principal place of business at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ares ECSF IV (M) Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans or securities, senior secured second lien term loans or securities, secured and unsecured mezzanine loans or securities, unitranche loans or securities, other types of hybrid debt and equity interests and other types of securities and instruments of companies. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6. The Company will not carry out any operation or transaction that would fall under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred British pounds) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of GBP 1 (one British pound) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager have agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Ares European Credit Strategies Fund IV (M), L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, with a par value of GBP 1 (one British pound) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred British pounds) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) Set the number of managers of the Company at 6 (six);

(b) Appoint:

- Eric Vimont, managing director, born on 18 July 1974 in Reunion Island, France, residing professionally at 10 New Burlington Street, 6th Floor, London W1S 3BE, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Hugh Phillips, associate general counsel, born on 3 December 1979 in England, professionally residing at 10 New Burlington Street, 6th Floor, London W1S 3BE, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Michael Thomas, director, born in Pennsylvania, United States of America, on 9 March 1967, professionally residing at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Hugo Froment, employee, born on 22 February 1974 in Laxou, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period;

- Douwe Terpstra, employee, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and

- Sophie Perrin-Janet, employee, born on 15 January 1981 in Vénissieux, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and

(c) Set the registered office of the Company at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième du mois d'août,

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire, de résidence à Pétange, Grand Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Ares European Credit Strategies Fund IV (M), L.P., un exempted limited partnership ayant son établissement principal à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares ECSF IV (M) Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et, en particulier, investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme ou des valeurs mobilières, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme ou des valeurs mobilières, dans des instruments mezzanine de prêts ou de valeurs mobilières garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche ou des valeurs mobilières, dans d'autres types dettes hybrides et des titres liés au capital, dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.6 La Société n'accomplira aucune opération ou transaction qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'1 GBP (une Livre sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient donné leur accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.
- 12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.
- 12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

- 13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.
- 13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.
- 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
 - (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
 - (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Ares European Credit Strategies Fund IV (M), L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale d'1 GBP (une Livre sterling) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de 12.500 GBP (douze mille cinq cent Livres sterling) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à 1.500.- euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 6 (six);

(b) Nommer:

- Eric Vimont, administrateur, né le 18 juillet 1974 à la Réunion, France, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres W1S 3BE, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugh Phillips, directeur juridique adjoint, né le 3 décembre 1979 en Angleterre, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres W1S 3BE, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Michael Thomas, gérant, né en Pennsylvanie aux Etats-Unis d'Amérique, le 9 mars 1967, ayant sa résidence professionnelle au 43 Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugo Froment, employé, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;

- Douwe Terpstra, employé, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;

- Sophie Perrin-Janet, employée, née le 15 janvier 1981 in Vénissieux, France, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie; et

(c) Fixer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 août 2015. Relation: EAC/2015/19903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149431/434.

(150164346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 155.851.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of August.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.", a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office located at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.851 (the "Company"), incorporated by a deed held under private seal on 29 September 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2433 dated 11 November 2010.

The articles of association of the Company have been last amended by a deed enacted by the undersigned notary on 15 May 2015, published in the Mémorial number 1808 dated 21 July 2015.

The meeting is presided by Mrs. Laetitia Zuanel, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

The chairman appoints as secretary Mrs. Marisa Gomes, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange and the meeting elects as scrutineer Mrs. Marisa Gomes, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, having been signed “ne varietur” by the proxy- holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed hereto to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 245,714 (two hundred forty-five thousand seven hundred fourteen) issued shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 98,267 (ninety-eight thousand two hundred sixty-seven United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 245,714 (two hundred forty-five thousand seven hundred fourteen United States Dollars) to USD 343,981 (three hundred forty-three thousand nine hundred eighty-one United States Dollars) by the issuance of (i) 34,929 (thirty-four thousand nine hundred twenty-nine) new limited shares by the Company to be subscribed by Federal Express Canada Holdings Ltd. (“FECH”), subject to the payment of a share premium in the amount of USD 37,465,071 (thirty-seven million four hundred sixty-five thousand seventy-one United States Dollars), payable on the specific share premium account of FECH and (ii) 63,338 (sixty-three thousand three hundred thirty-eight) new limited shares by the Company to be subscribed by Federal Express (Hong Kong) Limited (“FEHK”), subject to the payment of a share premium in the amount of USD 67,936,662 (sixty-seven million nine hundred thirty-six thousand six hundred sixty-two United States Dollars), payable on the specific share premium account of FEHK, the whole to be fully paid up by way of contributions in cash;

3. Subscription and payment by FECH and FEHK for the new limited shares by way of contributions in cash;

4. Amendment of the first paragraph of the article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

5. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 98,267 (ninety-eight thousand two hundred sixty-seven United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 245,714 (two hundred forty-five thousand seven hundred fourteen United States Dollars) to USD 343,981 (three hundred forty-three thousand nine hundred eighty-one United States Dollars) by the issuance of (i) 34,929 (thirty-four thousand nine hundred twenty-nine) new limited shares by the Company to be subscribed by Federal Express Canada Holdings Ltd., a corporation incorporated under the laws of the Province of New Brunswick under corporate registration number 660067, having its registered office at 44 Chipman Hill, Suite 1000, Saint John, NB E2L 2A9, Canada (the “FECH Shares”), subject to the payment of a share premium in the amount of USD 37,465,071 (thirty-seven million four hundred sixty-five thousand seventy-one United States Dollars), payable on the specific share premium account of Federal Express Canada Holdings Ltd. (the “FECH Share Premium”) and (ii) 63,338 (sixty-three thousand three hundred thirty-eight) new limited shares by the Company to be subscribed by Federal Express (Hong Kong) Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Level 11, Core E, Cyberport 3, 100 Cyberport Road, Hong Kong (the “FEHK Shares”), subject to the payment of a share premium in the amount of USD 67,936,662 (sixty-seven million nine hundred thirty-six thousand six hundred sixty-two United States Dollars), payable on the specific share premium account of Federal Express (Hong Kong) Limited (the “FEHK Share Premium”), the whole to be fully paid up by way of contributions in cash, as described below.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment (i) for the FECH Shares by Federal Express Canada Holdings Ltd. (the “First Contributor”), subject to the payment of the FECH Share Premium payable on the specific share

premium account of the First Contributor, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in the amount of USD 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand United States Dollars) (the “First Contribution”) to be made by the First Contributor; and (ii) for the FEHK Shares by Federal Express (Hong Kong) Limited (the “Second Contributor”), subject to the payment of the FEHK Share Premium payable on the specific share premium account of the Second Contributor, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash in the amount of USD 68,000,000 (sixty-eight million United States Dollars) (the “Second Contribution”, and together with the First Contribution, the “Contributions”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the First Contributor and the Second Contributor, hereby represented by Mrs. Laetitia Zuanel, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, hereto annexed, who declare to subscribe respectively the FECH Shares and the FEHK Shares, subject to the payment respectively of the FECH Share Premium and the FEHK Share Premium through the Contributions, which Contributions are at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contributions has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The issued share capital is fixed at USD 343,981 (three hundred forty-three thousand nine hundred eighty-one United States Dollars) represented by 343,981 (three hundred forty-three thousand nine hundred eighty-one) issued shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 1 (one) unlimited share and 343,980 (three hundred forty-three thousand nine hundred eighty) limited shares.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.», une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.851 (la «Société»), constituée par acte tenu sous seing privé le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2433 en date du 11 novembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte tenu pardevant le notaire instrumentaire le 15 mai 2015, publié au Mémorial numéro 1808 daté du 21 Juillet 2015.

L'assemblée est présidée par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Le président nomme comme secrétaire Mme. Marisa Gomes, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, et l'assemblée élit comme scrutateur Mme. Marisa Gomes, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Le président requiert du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par ces derniers sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations ayant été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il est établi suivant la liste de présence que les 245.714 (deux cent quarante-cinq mille sept cent quatorze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 98.267 USD (quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante sept Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 245.714 USD (deux cent quarante-cinq mille sept cent quatorze Dollars américains) à 343.981 USD (trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-un Dollars américains) par l'émission de (i) 34.929 (trente-quatre mille neuf cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales de commanditaire par la Société devant être souscrites par Federal Express Canada Holdings Ltd. («FECH»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 37.465.071 USD (trente-sept millions quatre cent soixante-cinq mille soixante-et-onze Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de FECH et (ii) 63.338 (soixante-trois mille trois cent trente-huit) nouvelles parts sociales de commanditaire par la Société devant être souscrites par Federal Express (Hong-Kong) Limited («FEHK») moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 67.936.662 USD (soixante-sept millions neuf cent trente-six mille six cent soixante-deux Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de FEHK le tout devant être intégralement libéré par voie d'un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par FECH et FEHK des nouvelles parts sociales de commanditaire par voie d'apports en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est ensuite unanimement décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 98.267 USD (quatre-vingt dix-huit mille deux cent soixante-sept Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 245.714 USD (deux cent quarante-cinq mille sept cent quatorze Dollars américains) à 343.981 USD (trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-un Dollars américains) par l'émission de (i) 34.929 (trente-quatre mille neuf cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales de commanditaire devant être souscrites par Federal Express Canada Holdings Ltd., une société constituée sous le droit de la province de New Brunswick sous le numéro d'enregistrement 660067, ayant son siège social sis au 44 Chipman Hill, Suite 1000, Saint John, NB E2L 2A9, Canada (les «Parts Sociales FECH»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 37.465.071 USD (trente-sept millions quatre cent soixante-cinq mille soixante-et-onze Dollars américains) payable sur le compte spécifique de prime d'émission de Federal Express Canada Holdings Ltd. (la «Prime d'Emission FECH»), et (ii) 63.338 (soixante-trois mille trois cent trente-huit) nouvelles parts sociales de commanditaire par la Société devant être souscrites par Federal Express (Hong-Kong) Limited une société constituée sous le droit de Hong Kong, ayant son siège social sis au Level 11, Core E, Cyberport 3, 100 Cyberport Road, Hong Kong (les «Parts Sociales FEHK») moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 67.936.662 USD (soixante-sept millions neuf cent trente-six mille six cent soixante-deux Dollars américains) payable sur le compte spécifique de prime d'émission de Federal Express (Hong-Kong) Limited (la «Prime d'Emission FEHK»). Le tout devant être libéré intégralement en numéraire, tel que décrit ci-dessous.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement (i) des Parts Sociales FECH par Federal Express Canada Holdings Ltd. (le «Premier Apporteur») moyennant le paiement de la Prime d'Emission FECH payable sur le compte spécifique de prime d'émission du Premier Apporteur, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire d'un montant de 37.500.000 USD (trente-sept millions cinq cent mille Dollars américains) (le «Premier Apport») devant être fait par le Premier Apporteur, et (ii) des Parts Sociales FEHK par Federal Express (Hong-Kong) Limited (le «Deuxième Apporteur») moyennant le paiement de la Prime d'Emission FEHK payable sur le compte spécifique de prime d'émission du Deuxième Apporteur, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire d'un montant de 68.000.000 USD (soixante-huit millions de Dollars américains) (le «Deuxième Apport») et ensemble avec le Premier Apport, les «Apports»).

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite le Premier Apporteur et le Deuxième Apporteur, ici représentés par Mme. Laetitia Zuanel précitée, en vertu de procurations données sous seing privé, annexées aux présentes, qui déclarent souscrire respectivement aux Parts

Sociales FECH et aux Parts Sociales FEHK moyennant le paiement respectivement de la Prime d'Emission FECH et de la Prime d'Emission FEHK au travers des Apports, lesquels Apports sont à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et les Apports ayant été intégralement libérés, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 343.981 USD (trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-un Dollars américains), représenté par 343.981 (trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisé en 1 (une) part sociale de commandité et 343.980 (trois cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales de commanditaire.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont Acte. Fait et passé à Pétange, au jour fixé en-tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Zuanel, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149624/209.

(150163990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Fourvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 602.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.570.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

The attorney-in-fact declared and requested the notary to state that:

1° "Fourvest S.à r.l.", a Luxembourg company, a société à responsabilité limitée, with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.570, hereinafter referred to as the "Company", was incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 30, 2010, published in the Mémorial C under number 1096 of May 26, 2010.

2° The corporate capital of the Company is fixed at six hundred two thousand (EUR 602,000.-) divided in sixty million two hundred thousand (60,200,000) shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

3° "Index Ventures IV (Jersey), L.P.", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.”, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders’ meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” appoints itself as liquidator of the Company; it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this act.

6° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to “Index Ventures IV (Jersey), L.P.”, prenamed, with immediate effect.

8° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” declares that the Company has no contractual guarantees and if such obligations come to light at a later time that “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” will assume such guarantees of the Company.

9° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company’s liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11° “Index Ventures IV (Jersey), L.P.” resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of ordinary shares or any other securities shall be cancelled.

12° The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in its said capacity, require the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, she signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L’an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d’immatriculation LP866 ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands,, agissant par l’intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

1° «Fourvest S.à. r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.570, ci-après dénommée la «Société», a été constituée selon acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mars 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 1096 le 26 mai 2010.

2° Le capital social de la Société est fixé à six cent deux mille Euros (EUR 602.000,-) représenté par soixante millions deux cent mille (60.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centimes d’Euro (EUR 0.01) chacune.

3° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.», pré désignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.», pré désignée, agissant comme associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» se nomme liquidateur de la Société, et disposera des pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui pourra s’avérer nécessaire ou utile afin de donner effet au présent acte.

6° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» déclare que toutes les dettes connues envers des tiers à la Société, y incluant tous les frais de liquidation, ont été entièrement réglées ou provisionnées et s'engage irrévocablement à régler toute dette actuellement non connue et impayée de la Société dissoute.

7° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» déclare de manière subséquente qu'elle a acquis la totalité des actifs et des passifs de la Société, de sorte que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés à «Index Ventures IV (Jersey), L.P.», pré désignée, avec effet immédiat.

8° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» déclare que la Société n'est liée par aucune garantie contractuelle et si tel devait être le cas «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» endossera ces garanties contractuelles de la Société.

9° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société et déclare ainsi qu'il n'est pas nécessaire de tenir une seconde assemblée générale extraordinaire et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale.

10° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour leurs mandats.

11° «Index Ventures IV (Jersey), L.P.» décide de clôturer la liquidation de la Société et de procéder à l'annulation de tous les registres actant l'émission des parts sociales ou de tout autre titre;

12° Les registres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au Luxembourg, au siège social de la Société, au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Conformément, la partie comparante, agissant en sa dite qualité, requiert du notaire soussigné d'acter les précédentes déclarations.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 août 2015. Relation: EAC/2015/19901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149632/117.

(150164106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

FCM Alpha Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.717.

In the year two thousand fifteen, on the third September

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "FCM Alpha Lux S.A.", a "société anonyme" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 167717, incorporated by deed acted on the 23th day of March, 2012, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1128 of May 4, 2012, whose articles of association have been amended by deed of the 30th day of December, 2014, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 312 on February 5, 2015.

The meeting is presided by Mr Anthony THILLMANY, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 17,856,187 class O ordinary shares and the 160,700,295 class II preferred shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by cancellation of shares held in treasury;
2. Amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of two hundred forty-four thousand six hundred fifty-four Euro and eighty-eight cents (EUR 244,654.88) so as to reduce it from its present amount of one million seven hundred eighty-five thousand five hundred sixty-four Euro and eighty-two cents (EUR 1,785,564.82) down to one million five hundred forty thousand nine hundred nine Euro and ninety-four cents (EUR 1,540,909.94) by cancellation of two million four hundred fortyfour thousand six hundred twenty-two (2,446,622) Class O Ordinary Shares and twenty-two million eighteen thousand eight hundred sixty-six (22,018,866) Class II Preferred Shares held in treasury.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the article 5.1 of the Articles of Association of the Company should be amended in the form set below:

Art. 5. Share capital.

Art. 1. The issued Share capital of the Company is set at one million five hundred forty thousand nine hundred nine Euro and ninetyfour cents (EUR 1,540,909.94) represented by

- fifteen million four hundred nine thousand five hundred sixty-five (15,409,565) Class O Ordinary Shares and
- one hundred thirty-eight million six hundred eighty-one thousand four hundred twenty nine (138,681,429) Class II Preferred Shares,

each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01),

each fully paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "FCM Alpha Lux S.A.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 167717, constituée suivant acte reçu le 23 Mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1128 du 4 Mai 2012 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 30 Décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 312 du 5 Février 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 17,856,187 Classe O actions ordinaires et les 160,700,295 Classe II actions préférentielles, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire,

de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la société par annulation d'actions détenues en trésorerie;
2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la société;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de deux cent quarante-quatre mille six cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 244,654.88) afin de le réduire du présent montant de un million sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 1,785,564.82) à un million cinq cent quarante mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 1,540,909.94) par l'annulation de deux millions quatre cent quarante-six mille six cent vingt-deux (2,446,622) Actions Ordinaires de Classe O, vingt-deux millions dix-huit mille huit cent soixante-six (22,018,866) Actions Préférentielles de Classe II détenues en trésorerie.

Deuxième résolution

Afin de concorder avec les résolutions qui précèdent, les statuts de la société seront soumis à modification et refonte selon la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent quarante mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 1,540,909.94), représenté par

- quinze millions quatre cent neuf mille cinq cent soixante-cinq (15,409,565) Actions Ordinaires de Classe O,
- cent trente-huit millions six cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-neuf (138,681,429) Actions Préférentielles de Classe II, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), étant chacune intégralement libérée et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. THILLMANY, M.SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149634/112.

(150164351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

HC Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.762.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-HUIT AOÛT.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute,

ONT COMPARU:

- Madame Marjorie Dany ROSIERE, employée, née à Namur, le 15 novembre 1979, demeurant Rue de Montmédy 125, B-6767 ROUVROY

- Monsieur Manuel José HITA CORTES, Kinésithérapeute, né à Liège, le 30 décembre 1970, demeurant Rue de Montmédy 62, B-6767 ROUVROY;

- Monsieur Pierre HITA CORTES, employé, né à Virton, le 16 janvier 1986, demeurant Rue du Centre 3 boîte 2, B-6760 BLEID

ici représentés par Monsieur Benoît DEVAUX, réviseur d'entreprises, demeurant à Virton, spécialement mandaté à cet effet par procurations datées des 16 et 22 juin 2015.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société anonyme prend la dénomination de «HC INVEST»

Art. 3. Le siège social est établi à Dippach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;

Elle pourra également exercer dans la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (31.290,- EUR) représenté par trente (30) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises

Art. 7. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions ainsi que le ou les héritiers d'un actionnaire décédé qui désirent céder tout ou partie de ses actions, devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Les règles ci-dessus édictées ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions à des sociétés dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50% ou à des sociétés qui, directement ou indirectement, contrôlent plus de 50% de l'actionnariat de l'actionnaire vendeur, dans ce cas, une telle société devra en retour se soumettre aux mêmes règles de transfert et aux mêmes restrictions, et, le cessionnaire devra transférer de nouveau les actions au cédant si le cédant ne remplit plus les conditions stipulées au premier paragraphe de cette phrase.

Le transfert d'actions à des membres de la famille du cédant est également libre.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Titre III. Administration

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou;
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou;
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou;
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document

unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 11. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 12 des présents statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier mardi du mois de février à 20 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre V. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.350,-.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2017.

Souscription - libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, déclarent que les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

- Madame Marjorie ROSIERE, précitée, à concurrence de DIX MILLE QUATRE CENT TRENTÉ EUROS (10.430.- EUR), soit DIX (10) actions, libérées partiellement à hauteur de DEUX MILLE SIX CENT DIX EUROS (2.610,00.- EUR)

- Monsieur Pierre HITA CORTES, précité, à concurrence de DIX MILLE QUATRE CENT TRENTÉ EUROS (10.430.- EUR), soit DIX (10) actions libérées partiellement à hauteur de DEUX MILLE SIX CENT DIX EUROS (2.610,00.- EUR)

- Monsieur Manuel HITA CORTES, précité: à concurrence de DIX MILLE QUATRE CENT TRENTÉ EUROS (10.430.- EUR) soit DIX (10) actions libérées partiellement à hauteur de DEUX MILLE SIX CENT DIX EUROS (2.610,00.- EUR);

Total: trente (30) actions, toutes ces actions étant libérées partiellement à concurrence de 25,02% par des versements en espèces:

de sorte que la somme de SEPT MILLE HUIT CENT TRENTÉ EUROS (7.830,00,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale des associés

Les statuts étant ainsi rédigés, les actionnaires représentant la totalité du capital, ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

Il est décidé de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une période de six ans à compter du jour de la signature du présent acte:

- Madame Marjorie Dany ROSIERE, employée, née à Namur, le 15 novembre 1979, demeurant Rue de Montmédy 125, B-6767 Rouvrois;

- Monsieur Manuel José HITA CORTES, Kinésithérapeute, né à Liège, le 30 décembre 1970, demeurant Rue de Montmédy 62, B-6767 Rouvrois;

- Monsieur Pierre HITA CORTES, employé, né à Virton, le 16 janvier 1986, demeurant Rue du Centre 3 boîte 2, B-6760 Bleid.

Il est décidé de fixer le siège social de la Société au 76, Route de Luxembourg, L-4972 DIPPACH

Il est décidé de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs-délégués à la gestion journalière et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme administrateurs-délégués à la gestion journalière pour une période de six ans à compter du jour de la signature du présent acte:

Madame Marjorie Dany ROSIERE, précitée

Monsieur Manuel José HITA CORTES, précité

Monsieur Pierre HITA CORTES, précité

Il est décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaire aux comptes et décide par ailleurs de nommer en qualité de commissaire aux comptes pour une période de six ans à compter du jour de la signature du présent acte:

Madame Geneviève Jeanne VAN ROY, née à Vilvorde, le 9 avril 1973, demeurant au Rue de Montmedy 62 à B-6767 Lamorteau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015149674/206.

(150163878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

CPPE S.A., CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 137.066.

Im Jahre zweitausendfünfzehn,
am neunzehnten Tag des Monats August.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“), der Gesellschaft „CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A.“, in Abkürzung „CPPE S.A.“ (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1337 Luxemburg-Dommeldingen, rue de la Cimenterie, statt; genannte Gesellschaft eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer 137 066, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 05. März 2008, welche Gründungsurkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) unter der Nummer 896 am 11. April 2008, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals durch notarielle Urkunden abgeändert und zuletzt abgeändert gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 31. Juli 2014, welche Abänderungsurkunde im Mémorial, am 13. Oktober 2014, unter der Nummer 2901 und Seite 139224, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Alain STRICKROTH, Ingenieur, berufsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herrn Brendan D. KLAPP, Angestellter, berufsansässig in Beles, Großherzogtum Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Egbert MONTAG, Gesellschaftsdirektor, berufsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigegeben. Diese Anwesenheitsliste und auch die Vollmachten, falls vorhanden, werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle dreißigtausend (30'000) Aktien, die das gesamte gegenwärtige Aktienkapital in Höhe von einer Million fünfhunderttausend Euro (1'500'000.- EUR) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von dreizehn Millionen neunhunderttausend Euro (13'900'000.- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million fünfhunderttausend Euro (1'500'000.- EUR) eingeteilt in dreißigtausend (30'000) Aktien mit je einem Nennwert von fünfzig Euro (50.- EUR) auf diejenigen von fünfzehn Millionen vierhunderttausend Euro (15'400'000.- EUR) eingeteilt in dreihundertachttausend (308'000) Aktien von je einem Nennwert von fünfzig Euro (50.- EUR) zu erhöhen durch die Ausgabe von zweihundertachtundsiebzigtausend (278) neuen zusätzlichen Aktien, mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile verbiefen wie die schon bereits bestehenden Aktien und welche, ab dem Tage der außerordentlichen Generalversammlung, an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

2) Zeichnung der neuen ausgegebenen Aktien durch einen der beiden einzigen gegenwärtigen Aktionäre, die Gesellschaft „AJO INDUSTRIE S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts, mit Sitz in 90, route de Burange, L-3429 Dudelingen (RCS Luxemburg, Sektion B Nummer 115 876) und Einzahlung derselben neuen ausgegebenen Aktien durch denselben Aktionär durch (i) eine Bareinzahlung in Höhe von drei Millionen Euro (3'000'000.- EUR) und (ii) gegen eine Sacheinlage bestehend aus einem Teil aus allen Rechten und Verpflichtungen für die Nutznießung von verschiedenen Marken und Patenten, welche einen Gesamtwert von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTSIEBENZWANZIGTAUSENDSECHSUNDZWANZIG EURO (10'927'026.- EUR) darstellen.

3) Abänderung von Artikel fünf (5), erster Absatz der Gesellschaftssatzung.

4) Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von dreizehn Millionen neunhunderttausend Euro (13'900'000.-EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million fünfhunderttausend Euro (1'500'000.- EUR) eingeteilt in dreißigtausend (30'000) Aktien mit je einem Nennwert von fünfzig Euro (50.- EUR) auf diejenigen von fünfzehn Millionen vierhunderttausend Euro (15'400'000.-EUR) eingeteilt in dreihundertachttausend (308'000) Aktien von je einem Nennwert von fünfzig Euro (50.- EUR) zu erhöhen, durch die Ausgabe von zweihundertachtundsiebzigtausend (278'000) neuen zusätzlichen Aktien (die „Neuen Aktien“) mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (50.-EUR), die alle mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und ab dem Datum des vorliegenden Hauptversammlungsbeschlusses Anrecht auf Dividende gewähren.

Zweiter Beschluss

Zeichnung und Einzahlung

Die Versammlung, nachdem sie erkennt und festgestellt hat, dass der gegenwärtige Aktionär, die „Egmo“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 90, route de Burange, L-3429 Dudelingen (RCS Luxemburg, Sektion B Nummer 137 067), hier vertreten durch Herrn Egbert MONTAG, vorgenannt, soweit notwendig, auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet hat, beschließt zur Zeichnung der Neuen Aktien zuzulassen, den anderen bestehenden Aktionär, die Gesellschaft „AJO INDUSTRIE S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts, mit Sitz in 90, route de Burange, L-3429 Dudelingen (RCS Luxemburg, Sektion B Nummer 115 876).

Daraufhin erklärt die vorgenannte Gesellschaft „AJO INDUSTRIE S.à r.l.“, hier vertreten durch Herrn Alain STRICKROTH, Gesellschaftsdirektor, geschäftsansässig in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als ihr alleiniger Geschäftsführer mit Einzelunterschriftbefugnis, sämtliche Neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (50.- EUR) zu zeichnen und dieselben vollständig einzuzahlen durch (i) eine Bareinzahlung in Höhe von drei Millionen Euro (3'000'000.- EUR) und (ii) gegen eine Sacheinlage bestehend aus einem Teil aus allen Rechten und Verpflichtungen für die Nutznießung von verschiedenen Marken und Patenten, welche einen Gesamtwert von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTSIEBENZWANZIGTAUSENDSECHSUNDZWANZIG EURO (10'927'026.- EUR) darstellen und davon ein Betrag in Höhe von ZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTTAUSEND EURO (10'900'000.- EUR) dem Kapital zugeführt wird

Der oben erwähnte Zeichner erklärt und alle, in dieser Versammlung, Beteiligten erkennen an, dass jede dieser Neuen Aktien voll und ganz eingezahlt wurde, so dass der Gesellschaft der volle Betrag von dreizehn Millionen neunhunderttau-

send Euro (13'900'000.- EUR) zur freien Verfügung steht, so wies dem unterzeichneten Notar an Hand einer Bankbescheinigung in Höhe von drei Millionen Euro (3'000'000.- EUR) für die Bareinzahlung und eines, für die vorbezeichnete Sacheinlage, am 14. August 2015 durch „INTERAUDIT“, Wirtschaftsprüfer, Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 37, rue des Scillas, L-2529 Howald, erstellten Berichts, gemäss den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erbracht wurde.

Besagter Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleibt, kommt in Englischer Sprache zur folgenden Schlussfolgerung:

"Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the total value of the contribution in kind, which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration (218.000 shares of EUR 50 each)."

Daraufhin beschließt die Versammlung die vorerwähnten Aktienzeichnung und Bareinzahlung sowie die Einbringung der vorbezeichneten Sacheinlage gutzuheißen und die zweihundertachtundsiebzigtausend (278'000) Neuen Aktien dem alleinigen Zeichner (AJO INDUSTRIE S.à r.l.“) zuzuteilen und den Gesamtbetrag von DREIZEHN MILLIONEN NEUNHUNDERTTAUSEND EURO (13'900'000.- EUR) dem gezeichneten Gesellschaftskapital zuzuweisen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung durch den folgenden neuen ersten Absatz zu ersetzen, um der vorgetätigten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen:

Art. 5. (erster Absatz). „Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt fünfzehn Millionen vierhunderttausend Euro (15'400'000.- EUR) aufgeteilt in dreihundertachttausend (308'000) Aktien von je einem Nennwert von fünfzig Euro (50.- EUR).“

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung anfallen, werden auf zirka fünftausend Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Beles, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache mächtig, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in deutscher Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, hat die deutsche Fassung Vorrang.

Folgt Die Englische Übersetzung Vorstehenden Textes:

In the year two thousand and fifteen,
on the nineteenth day of the month of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

is held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the “Meeting”) of the company “CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A.”, in short “CPPE S.A.” (the “Company”), a “société anonyme”, established and having its registered office at L-1337 Luxembourg-Dommeldange, rue de la Cimenterie, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (RCS) under section B number 137 066, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 05 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 11 April 2008, number 896.

The Articles of Incorporation of the Company were amended by several notarial deeds and the last time pursuant to an notarial deed enacted on 31 July 2014, which amendment deed was published in the Mémorial, on 13 October 2014, under number 2901 and page 139224.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Alain STRICKROTH, Engineer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Brendan D. KLAPP, Employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Egbert MONTAG, Company Manager, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies if any and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the thirty thousand (30'000) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company currently fixed at one million five hundred thousand euro (1'500'000. EUR) are duly represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the Meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To increase the Company's subscribed share capital by an amount of thirteen million nine hundred thousand euro (13'900'000.-EUR) in order to raise it from its current amount of one million five hundred thousand euro (1'500'000.- EUR) divided into thirty thousand (30'000) shares having each a nominal value of fifty euro (50.- EUR) to an amount of fifteen million four hundred thousand euro (15'400'000.- EUR) to be divided into three hundred and eight thousand (308'000) shares with a par value of fifty euro (50.- EUR) each, by the issue of two hundred and seventy-eight thousand (278'000) new additional shares with a nominal value of fifty euro (50.- EUR) per share, each share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

2) Subscription of the new issued shares by one of the two only existing shareholders, the company "AJO INDUSTRIE S.à r.l." a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law with registered office at 90, route de Burange, L-3429 Dudelange (RCS Luxembourg, section B number 115 876) and payment of each such new issued share by the same current shareholder by means of (i) a contribution in cash of an amount of three million euro (3'000'000.- EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of a part of all rights and duties for the usufruct of different Patent and Trademarks, having an aggregate value of TEN MILLION NINE HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND TWENTY-SIX EURO (10'927'026.- EUR).

3) Amendment of Article five (5), first paragraph of the Company's by-laws.

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the Company's subscribed share capital by an amount of thirteen million nine hundred thousand euro (13'900'000.- EUR) in order to raise it from its current amount of one million five hundred thousand euro (1'500'000.- EUR) divided into thirty thousand (30'000) shares having each a nominal value of fifty euro (50.-EUR) to an amount of fifteen million four hundred thousand euro (15'400'000.- EUR) to be divided into three hundred and eight thousand (308'000) shares with a par value of fifty euro (50.- EUR) each, by the issue of two hundred and seventy-eight thousand (278'000) new additional shares (the "New Shares") with a nominal value of fifty euro (50.- EUR) per share, each new issued share, having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Second resolution

Subscription and Payment

The Meeting, after having acknowledged and stated, that the current shareholder "Egmo", a société à responsabilité limitée established at 90, route de Burange, L-3429 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 137 067), here represented by Mr Egbert MONTAG, prenamed, has to the extent necessary waived its preferential subscription right to subscribe to the New Shares, resolves to accept the subscription of the New Shares, by the other existing shareholder, the company "AJO INDUSTRIE S.à r.l." a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law with registered office at 90, route de Burange, L-3429 Dudelange (RCS Luxembourg, section B number 115 876).

Thereupon the aforementioned company "AJO INDUSTRIE S.à r.l.", here represented by Mr Alain STRICKROTH, company manager, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as sole manager of said company with sole signing power, declares to subscribe all the New Shares with a nominal value of fifty euro (50.- EUR) each and to fully pay up the same by means of (i) a contribution in cash of an amount of three million euro (3'000'000.- EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of a part of all rights and duties for the usufruct of different Patent and Trademarks, having an aggregate value of TEN MILLION NINE HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND TWENTY-SIX EURO (10'927'026.- EUR) of which an amount of TEN MILLION NINE HUNDRED THOUSAND EURO (10'900'000.- EUR) will be allocated to subscribed share capital of the Company.

The above mentioned subscriber declared and all the participants in the Meeting recognise that each New Share issued has been entirely paid up so that the Company has at its disposal the amount of thirteen million nine hundred thousand euro (13'900'000.- EUR), proof of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate in an amount of three million euro (3'000'000.- EUR) for the contribution in cash and for the predated contribution in kind by a report, dated 14 August 2015 of "INTERAUDIT", réviseurs d'entreprises, a société à responsabilité limitée, with registered office at 37, rue des Scillas, L-2529 Howald, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies.

Said report which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities comes to the following conclusions:

"Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the total value of the contribution in kind, which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration (218.000 shares of EUR 50 each)."

Thereupon, the Meeting resolves to accept said subscription and payments in cash as well in kind and to allot the two hundred and seventy-eight thousand (278'000) New Shares to the only subscriber (AJO INDUSTRIE S.à r.l.) and to allocate the aggregate amount of THIRTEEN MILLION NINE HUNDRED THOUSAND EURO (13'900'000.-EUR) to the corporate share capital of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to replace the existing Article 5. first paragraph of the Company's Articles of Incorporation with the following new paragraph in order to reflect the increase of the issued corporate capital:

Art. 5. (first paragraph). "The subscribed share capital of the Company is fixed at fifteen million four hundred thousand (15'400'000.- EUR) divided into three hundred and eight thousand (308'000) shares with a nominal value of fifty euro (50.- EUR) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this capital increase are estimated at approximately five thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the Meeting.

Whereof, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us the notary the present original deed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

Gezeichnet: A. STRICKROTH, B.D. KLAPP, E. MONTAG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 19. August 2015. Relation: EAC/2015/19348. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015149543/221.

(150163905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Idi Em Sapphire Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 197.269.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of July.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. IDI Emerging Markets Partners - Fund III S.C.A. SICAV-FIS, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B181807, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorfles- Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given in Luxembourg on 10 and 21 July 2015; et

2. IDI EM Sapphire S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B196.819 and having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorfles- Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given in Luxembourg on 10 and 21 July 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party 1 is the sole shareholder, representing the entire share capital of IDI EM Sapphire Investment S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 197.269 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda, whereby party 2 participates and votes for the purpose of agenda points 3 et seq. only:

Agenda

1. Acceptance of IDI EM Sapphire S.C.A., aforementioned, as new shareholder of the Company.
2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand US dollar (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each, up to sixteen million eight hundred thirty-three thousand fifty-four US dollar (USD 16,833,054) through the issue of sixteen million eight hundred eighteen thousand fifty-four (16,818,054) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.
3. Amendment of article 5.1 of the articles of association.
4. Appointment with immediate effect of IDI EM Partners Co-Invest GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B196.795 and having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as statutory manager of the Company for an unlimited term.
5. Insertion of a new article 13 in the articles of association and amendment of the numbering of the subsequent articles.
6. Acknowledgement of the resignation of Mr. Julien Kinic and Mr. Peter Bieliczky as managers of the Company, with immediate effect.
7. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders accepts IDI EM Sapphire S.C.A., aforementioned, as new shareholder of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital from its current amount of fifteen thousand US dollar (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each, up to sixteen million eight hundred thirty-three thousand fifty-four US dollar (USD 16,833,054) through the issue of sixteen million eight hundred eighteen thousand fifty-four (16,818,054) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

The sixteen million eight hundred eighteen thousand fifty-four (16,818,054) new shares issued have been subscribed as follows:

- two million nine hundred fifty-five thousand five hundred thirty-nine (2,955,539) shares have been subscribed by IDI Emerging Markets Partners - Fund III S.C.A. SICAV-FIS, aforementioned, represented as stated above, for the price of two million nine hundred fifty-five thousand five hundred thirty-nine US dollar (USD 2,955,539); and
- thirteen million eight hundred sixty-two five hundred fifteen (13,862,515) shares have been subscribed by IDI EM Sapphire S.C.A., aforementioned, represented as stated above, for the price of thirteen million eight hundred sixty-two five hundred fifteen US dollar (USD 13,862,515).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of sixteen million eight hundred eighteen thousand fifty-four US dollar (USD 16,818,054); so that the amount of sixteen million eight hundred eighteen thousand fifty-four US dollar (USD 16,818,054) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of sixteen million eight hundred eighteen thousand fifty-four US dollar (USD 16,818,054) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Then IDI EM Sapphire S.C.A., aforementioned, represented as stated above, joins the general meeting of shareholders of the Company and resolves together with the other shareholders on the subsequent items of the agenda.

The said proxy initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at sixteen million eight hundred thirty-three thousand fifty-four US dollar (USD 16,833,054), represented by sixteen million eight hundred thirty-three thousand fifty-four (16,833,054) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to appoint, with immediate effect, IDI EM Partners Co-Invest GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B196.795 and having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L- L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as statutory manager of the Company for an unlimited term.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to insert a new article 13 in the articles of association, which shall read as follows, and amend the numbering of the subsequent articles accordingly:

“ Art. 13. Statutory manager.

13.1 The Company shall be managed by IDI EM Partners Co-Invest S.à r.l., as statutory manager, (the “Statutory Manager”) together with any other managers as appointed by the shareholders from time to time.

13.2 The statutory manager may be removed as statutory manager at any time with cause by a decision of the general meeting of shareholders approved by a majority of shareholders representing more than three fourths (3/4) of the Company's share capital.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders acknowledges the resignation, with immediate effect, of Mr. Julien Kinic and Mr. Peter Bieliczky as managers of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand seven hundred euro (EUR 5,700).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un juillet.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. IDI Emerging Markets Partners - Fund III S.C.A. SICAV-FIS, une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand- Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.181.807 et ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par M. Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg, les 10 et 21 juillet 2015; et

2. IDI EM Sapphire S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.819 et ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par M. Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg, les 10 et 21 juillet 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie 1 comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital de IDI EM Sapphire Investment S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.269 et constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de préavis, l'assemblée générale des associés est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérée sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour suivant, pour lequel la partie 2 ne participe et ne vote que sur les points 3 et suivants:

Ordre du jour

1. Acceptation de IDI EM Sapphire S.C.A., susmentionnée, en tant que nouvel associé de la Société.
 2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à seize millions huit cent trente-trois mille cinquante-quatre dollars américains (USD 16.833.054) par l'émission de seize millions huit cent dix-huit mille cinquante-quatre (16.818.054) parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.
 3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.
 4. Nomination avec effet immédiat de IDI EM Partners Co-Invest GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196.795 et ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant statutaire de la Société pour une durée illimitée.
 5. Insertion d'un nouvel article 13 dans les statuts de la Société et modification du numéro des articles suivant.
 6. Constatation de la démission de M. Julien Kinic et M. Peter Bieliczky en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
 7. Divers
- Après avoir dûment considéré chaque point de l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés, a unanimement pris les résolutions suivantes et requis le notaire de les acter:

Première résolution

L'assemblée générale des associés accepte IDI EM Sapphire S.C.A., susmentionnée, en tant que nouvel associé de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune, à seize millions huit cent trente-trois mille cinquante-quatre dollars américains (USD 16.833.054) par l'émission de seize millions huit cent dix-huit mille cinquante-quatre (16.818.054) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Les seize millions huit cent dix-huit mille cinquante-quatre (16.818.054) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites tel que suit:

- deux millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-neuf (2.955.539) parts sociales ont été souscrites par IDI Emerging Markets Partners - Fund III S.C.A. SICAV-FIS, susmentionnée, pour le prix de deux millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-neuf dollars américains (USD 2.955.539); et

- treize millions huit cent soixante-deux mille cinq cent quinze (13.862.515) parts sociales ont été souscrites par IDI EM Sapphire S.C.A, susmentionnée, pour le prix de treize millions huit cent soixante-deux mille cinq cent quinze dollars américains (USD 13.862.515).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant de seize millions huit cent dix-huit mille cinquante-quatre dollars américains (USD 16.818.054); de telle manière que le montant de seize millions huit cent dix-huit mille cinquante-quatre dollars américains (USD 16.818.054) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de seize millions huit cent dix-huit mille cinquante-quatre dollars américains (USD 16.818.054) est entièrement affecté au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Ainsi IDI EM Sapphire S.C.A., susmentionnée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, rejoint l'assemblée générale des associés de la Société et délibère, avec les autres associés, sur les points suivants de l'ordre du jour.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à seize millions huit cent trente-trois mille cinquante-quatre dollars américains (USD 16.833.054), représenté par seize millions huit cent trente-trois mille cinquante-quatre (16.833.054) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer, avec effet immédiat, IDI EM Partners Co-Invest GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196.795 et ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant statutaire de la Société pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide d'insérer un nouvel article 13 aux statuts de la Société, dans les termes suivants, et de modifier, par conséquent, le numéro des articles suivants:

« Art. 13. Gérant statutaire.

13.1 La Société est gérée par IDI EM Partners Co-Invest S.à r.l., en tant que gérant statutaire (le «Gérant Statutaire»), conjointement avec les autres gérants tels que nommés, le cas échéant, par les associés.

13.2 Le Gérant Statutaire peut être révoqué en tant que gérant statutaire à tout moment pour juste motif par une décision de l'assemblée générale des associés, approuvée à la majorité des associés représentant plus des trois quart (3/4) du capital social de la Société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés constate la démission, avec effet immédiat, de M. Julien Kinic et M. Peter Bieliczky en tant que gérants de la Société.

Frais et dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte est évalué à cinq mille sept cents euros (EUR 5.700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 juillet 2015. GAC/2015/6426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149696/217.

(150163684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

InfraVia II Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.909.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on August 26, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "InfraVia II Invest S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181909, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated November 18, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 136 dated January 15, 2014 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated December 24, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 386 dated February 12, 2015.

II. The Company's share capital is set at two million five hundred sixty-nine thousand nineteen Euro (EUR 2.569.019,00) represented by three hundred forty-six thousand (346.000) class A shares, three hundred eighty-two thousand twenty (382.020) class B shares, one hundred fourteen thousand nine hundred twenty (114.920) class B1 shares, four hundred fifty-eight thousand seventy-nine (458.079) class B2 shares, one hundred thousand (100.000) class C shares, three hundred fifty thousand four hundred (350.400) class D1 shares and eight hundred seventeen thousand six hundred (817.600) class D2 shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of one million nine hundred eighty-two thousand three hundred eighty-eight Euro (EUR 1.982.388,00) to bring it from its current amount of two million five hundred sixty-nine thousand nineteen Euro (EUR 2.569.019,00) to five hundred eighty-six thousand six hundred thirty-one Euro (EUR 586.631,00) by cancellation of one million nine hundred eighty-two thousand three hundred eighty-eight (1.982.388) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and an aggregate value of one million nine hundred eighty-two thousand three hundred eighty-eight Euro (EUR 1.982.388,00), held by the sole shareholder in the Company (the Share Capital Decrease), and to repay the shares cancelled to the latter by (i) allocating a portion of such amount to the capital contribution account (compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) (the Account 115) of the Company (Acc. 115 Allocation), and the remaining as (ii) payment in kind consisting in the convertible bonds issuance below (PIK) as follows:

Class of Shares	Current number of Shares	Cancelled Shares	Consideration Amount	Payment	Remaining Shares
A	346.000	298.340	EUR 298.340,00	Acc. 115 Allocation	21.310
		26.350	EUR 26.350,00	PIK	
B	382.020	382.019	EUR 382.019,00	Acc. 115 Allocation	1
B1	114.920	0	EUR 0,00	N/A	114.920
B2	458.079	458.079	EUR 458.079,00	Acc. 115 Allocation	0
C	100.000	0	EUR 0,00	N/A	100.000
D1	350.400	0	EUR 0,00	N/A	350.400
D2	817.600	817.600	EUR 817.600,00	Acc. 115 Allocation	0
Total	2.569.019	1.982.388	EUR 1.982.388,00	N/A	586.631

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

IV. The sole shareholder resolves to create two (2) new classes of shares namely the Class D Shares and the Class Financing Shares.

V. The sole shareholder further resolves to convert shares as follows:

- the remaining class B share into one (1) Class Financing Share;
- all the one hundred fourteen thousand nine hundred twenty (114.920) class B1 shares into one hundred fourteen thousand nine hundred twenty (114.920) class B shares; and
- all the three hundred fifty thousand four hundred (350.400) class D1 shares into three hundred fifty thousand four hundred (350.400) class D shares.

VI. The sole shareholder acknowledges the report issued by FPS Audit & Expertise S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159674 (FPS Audit), auditor, in relation with the Issuance (as defined below), which concludes as follows:

Conclusion

“Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the 26 350 A1 Bonds for a total amount of EUR 26 350, to the 85 E1 Bonds for a total amount of EUR 85 and to the 73 045 516 E2 Bonds for a total amount of EUR 73 045 516 with effect as at August 25, 2015 is not at least equal to the number and the nominal value of the shares which would be issued, if the conversion rights would be exercised at the date of the issue of our report.”

VII. The sole shareholder acknowledges the report of the board of directors of the Company dated August 26, 2015, which includes the terms and conditions of the Issuance.

VIII. The sole shareholder acknowledges that: (i) the CBs (as defined below) of a specific class are convertible into each relevant class of shares of the Company, existing or to be created upon conversion of the CBs (the Conversion Shares) as per the conversion ratio detailed in the terms and conditions of the CBs attached to the report of the directors above

mentioned, and that (ii) on the conversion of the CBs, such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares as per each class of shares, as the case may be, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CBs.

IX. The sole shareholder resolves to approve the terms and conditions of the CBs as set forth in the report issued by the board of directors and to approve the issuance by the Company of (i) twenty-six thousand three hundred fifty (26.350) class A1 convertible bonds, (ii) eighty-five (85) class E1 convertible bonds, and (iii) seventy-three million forty-five thousand five hundred sixteen (73.045.516) class E2 convertible bonds, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the CBs), for an aggregate amount of seventy-three million seventy-one thousand nine hundred fifty-one Euro (EUR 73.071.951,00) (the Issuance).

X. The sole shareholder resolves to authorize and empower the board of directors to (i) implement the Issuance in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs, and to (ii) determine the date of the issuance of the CBs and their terms and conditions, as set forth in the board of directors' report.

XI. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1,00) in order to raise it from its present amount of five hundred eighty-six thousand six hundred thirty-one Euro (EUR 586.631,00) to five hundred eighty-six thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 586.632,00) by creation and issuance of one (1) new class E share, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the New Share).

XII. The sole shareholder resolves to subscribe for the New Shares, and to fully pay it up at its nominal value of one Euro (EUR 1,00), by contribution in cash in the same amount.

The amount of one Euro (EUR 1,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

XIII. Further to the above resolutions, the sole shareholder resolves to restate article 5 first paragraph of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at five hundred eighty-six thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 586.632,00) represented by:

- twenty-one thousand three hundred and ten (21.310) class A shares (the Class A Shares);
 - one hundred fourteen thousand nine hundred twenty (114.920) class B shares (the Class B Shares);
 - one hundred thousand (100.000) class C shares (the Class C Shares);
 - three hundred fifty thousand four hundred (350.400) class D shares (the Class D Shares);
 - one (1) class E share (the Class E Share); and
 - one (1) class financing share (the Class Financing Share, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, and the Class E Share, the Shares);
- all fully paid up and with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 26 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «InfraVia II Invest S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181909, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 136 en date du 15 janvier 2014 et dont les

statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 24 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 386 en date du 12 février 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent soixante-neuf mille dix-neuf Euro (EUR 2.569.019,00) représenté par trois cent quarante-six mille (346.000) actions de catégorie A, trois cent quatre-vingt-deux mille vingt (382.020) actions de catégorie B, cent quatorze mille neuf cent vingt (114.920) actions de catégorie B1, quatre cent cinquante-huit mille soixante-dix-neuf (458.079) actions de catégorie B2, cent mille (100.000) actions de catégorie C, trois cent cinquante mille quatre cents (350.400) actions de catégorie D1 et huit cent dix-sept mille six cents (817.600) actions de catégorie D2, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de procéder à une réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 1.982.388,00) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent soixante-neuf mille dix-neuf Euro (EUR 2.569.019,00) à cinq cent quatre-vingt-six mille six cent trente-et-un Euro (EUR 586.631,00) par l'annulation d'un million neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-huit (1.982.388) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et d'une valeur totale d'un million neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 1.982.388,00), détenues par l'actionnaire unique dans la Société (la Diminution de Capital), et de rembourser les actions annulées à ce dernier par (i) allocation d'une portion de ce montant au compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (le Compte 115) de la Société (Allocation Compte 115), et le restant par (ii) paiement en nature consistant en l'émission des obligations convertibles ci-dessous (PEN) comme suit:

Catégories d'Actions	Nombre actuel d'Actions	Nombres Actions annulées	Montant du remboursement	Paiement	Nombre d'Actions restantes
A	346.000	298.340	EUR 298.340,00	Allocation Compte 115 PEN	21.310
B	382.020	382.019	EUR 382.019,00	Allocation Compte 115	1
B1	114.920	0	EUR 0,00	N/A	114.920
B2	458.079	458.079	EUR 458.079,00	Allocation Compte 115	0
C	100.000	0	EUR 0,00	N/A	100.000
D1	350.400	0	EUR 0,00	N/A	350.400
D2	817.600	817.600	EUR 817.600,00	Allocation Compte 115	0
Total	2.569.019	1.982.388	EUR 1.982.388,00	N/A	586.631

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

IV. L'actionnaire unique décide de procéder à la création de deux nouvelles classes d'actions dénommées les Actions de Classe D et les Actions de Catégorie de Financement.

V. L'actionnaire unique décide ensuite de convertir des actions comme suit:

- l'action de catégorie B restante en une (1) Action de Catégorie de Financement;
- toutes les cent quatorze mille neuf cent vingt (114.920) actions de catégorie B1 en cent quatorze mille neuf cent vingt (114.920) actions de catégorie B;
- toutes les trois cent cinquante mille quatre cents (350.400) actions de catégorie D1 en trois cent cinquante mille quatre cents actions de catégorie D.

VI. L'actionnaire unique prend connaissance du rapport émis par FPS Audit & Expertise S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674 (FPS Audit), auditeur, en relation avec l'Emission (telle que définie ci-après), qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur la base du travail effectué et décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur des 26 350 obligations convertibles de catégorie A1 pour un montant total de EUR 26 350, des 85 obligations convertibles de catégorie E1 pour un montant total de EUR 85 et des 73 045 516 obligations convertibles de catégorie E2 pour un montant total de EUR 73 045 516 au 25 août 2015 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises, si les droits de conversion étaient exercés à la date l'émission de notre rapport.»

VII. L'actionnaire unique prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société daté du 26 août 2015, qui inclût les conditions générales de l'Emission.

VIII. L'actionnaire unique reconnaît que (i) les OC (tels que défini ci-après) d'une catégorie donnée sont convertibles en actions de la Société de la même catégorie, existante ou à créer au moment de la conversion des OC (les Actions Converties) au ratio de conversion détaillé dans les conditions générales des OC attaché au rapport émis par le conseil d'administration mentionné ci-dessus, et que (ii) lors de la conversion des OC, de telles actions seront émises conformément aux conditions générales des OC, conférant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation selon chaque catégorie d'actions le cas échéant, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les conditions générales des OC.

IX. L'actionnaire unique décide d'approuver les conditions générales des OC, telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration et d'autoriser l'émission par la Société de (i) vingt-six mille trois cent cinquante (26.350) obligations convertibles de catégorie A1, (ii) quatre-vingt-cinq (85) obligations convertibles de catégorie E1, et (iii) soixante-treize millions quarante-cinq mille cinq cent seize (73.045.516) obligations convertibles de catégorie E2, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les OC), pour un montant total de soixante-treize millions soixante-et-onze mille neuf cent cinquante-et-un Euro (EUR 73.071.951,00) (l'Emission).

X. L'actionnaire unique décide d'autoriser et d'habiliter le conseil d'administration à (i) mettre en oeuvre l'Emission conformément aux conditions générales des OC, et (ii) déterminer la date de l'émission des OC et leurs conditions générales, telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration.

XI. L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,00) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-six mille six cent trente-et-un Euro (EUR 586.631,00) à cinq cent quatre-vingt-six mille six cent trente-deux Euro (EUR 586.632,00), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (la Nouvelle Action).

XII. L'actionnaire unique décide de souscrire à la Nouvelle Action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), par apport en numéraire d'un même montant.

Le montant d'un Euro (EUR 1,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

XIII. Suite aux résolutions ci-dessus, l'actionnaire modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-six mille six cent trente-deux Euro (EUR 586.632,00) représenté par:

- vingt-et-un mille trois cent dix (21.310) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A);
- cent quatorze mille neuf cent vingt (114.920) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B);
- cent mille (100.000) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C);
- trois cent cinquante mille quatre cents (350.400) actions de catégorie D (les Actions de Catégorie D);
- une (1) action de catégorie E (l'Action de Catégorie E); et
- une (1) action de catégorie de Financement (l'Action de Catégorie de Financement, et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et l'Action de Catégorie E, les Actions);

toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149690/246.

(150164370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Prime Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 33, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 149.508.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149863/10.

(150164004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Carmignac Distribution Internationale -Luxembourg (CDIL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 150.256.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of August,
In front of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“CARMIGNAC DISTRIBUTION INTERNATIONALE - France (CDIF) SAS”, a "société par actions simplifiée" incorporated under the laws France, having its registered office at 24, Place Vendôme, F-75001 Paris (France), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 519 024 327 (the “Sole Shareholder”),

here duly represented by Mrs. Laetitia Zuanel, notary clerk, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of “Carmignac Distribution Internationale - Luxembourg (CDIL) S.à r.l.”, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.256 (the “Company”), incorporated by a notarial deed by Me. Jean-Joseph Wagner, enacted on 21 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 201 of 30 January 2010.

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed of Me. Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, enacted on 3 December 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 295 of 7 February 2013.

II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro) represented by 12,400 (twelve thousand four hundred) shares with a nominal value for each share of EUR 1,00 (one Euro) each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect and appoints the Sole Shareholder as liquidator of the Company.

IV. The appearing person, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled and that provisions have been set up to cover the payment of (i) a future liability for the establishment of the tax returns, (ii) a future liability for the payment of the net wealth tax and (iii) a future liability for notarial fees in connection with the dissolution of the Company. The Sole Shareholder acknowledges that these provisions will be taken on by it.

V. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who declares being personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

VI. The Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation") and to hear a report of an auditor to the liquidation.

VII. Consequently, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed.

VIII. The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company.

IX. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of today.

X. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the former registered office of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, the representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingtième jour d'août.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

“CARMIGNAC DISTRIBUTION INTERNATIONALE - France (CDIF) SAS”, une société par actions simplifiée constituée selon les lois françaises, ayant son siège social sis au 24, Place Vendôme, F-75001 Paris (France), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 519 024 327 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme. Laetitia Zuanel, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est actuellement l'Associé Unique de “Carmignac Distribution Internationale - Luxembourg (CDIL) S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.256 (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu par Me. Jean-Joseph Wagner, en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 du 30 janvier 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Me. Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 3 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 295 du 7 février 2013.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 12.400 EUR (douze mille quatre cents Euros) représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 EUR (un Euro) chacune.

III. La personne comparante, en qualité d'Associé Unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et nomme l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société.

IV. La personne comparante, en qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société a été réglé et que des provisions ont été constituées pour assurer le règlement (i) d'une dette future pour l'établissement des déclarations de revenus, (ii) d'une dette future pour le paiement de l'impôt sur la fortune et (iii) d'une dette future pour les frais de notaire relatifs à la dissolution de la Société. L'Associé Unique reconnaît qu'il devra prendre en charge ces provisions.

V. L'Associé Unique, en qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que tous les actifs de la Société sont transférés à l'Associé Unique, qui déclare être personnellement responsable de tous le passif et de tous les engagements de la Société, même ceux inconnus à l'heure actuelle; qu'ainsi, la liquidation de la Société est à considérer comme terminée et clôturée.

VI. L'Associé Unique renonce à l'obligation de nommer un commissaire à la liquidation et d'entendre un rapport d'un commissaire à la liquidation.

VII. En conséquence, la Société est par la présente liquidée et la liquidation est clôturée.

VIII. L'Associé Unique a pleine connaissance des statuts de la Société et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

IX. L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. Les livres comptables et documents relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française.

A la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Pétange au jour énoncé en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la personne au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zuanel, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149498/113.

(150163954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Amer Sports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.287.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "Amer Sports Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 110.287, incorporated by notarial deed on August 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1426 of December 21, 2005 and whose Articles of Association have last been amended by notarial deed on January 16, 2006, published in the Memorial C number 1127 of June 10, 2006.

There appeared:

Amer Sports Holding GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at 301, Lackengasse, 5541 Altenmarkt, Austria (the Sole Shareholder),

represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the attorney in fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I that the four thousand (4,000) shares having a nominal value of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting;

II that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1.- Share capital reduction by EUR 9,987,500 (nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), by way of reimbursement to the shareholder and by cancellation of reimbursed shares;

2.- Amendment of 8 of the Articles of Associations in order to reflect such action

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to decrease the share capital by an amount of EUR 9,987,500 (nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) down to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), by way of reimbursement to the sole shareholder and by cancellation of 3,995 (three thousand, nine hundred and ninety-five) shares with a par value of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euros); each.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend 8 of the Articles of Associations to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 5 (five) shares of EUR 2,500 (two thousand five hundred Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité " Amer Sports Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110287, constituée suivant acte notarié du 18 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1426 du 21 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 janvier 2006, publié au Mémorial numéro 1127 du 10 juin 2006.

A comparu:

Amer Sports Holding GmbH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à 301, Lackengasse, 5541 Altenmarkt, Autriche, (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I que l'intégralité des quatre mille (4.000) parts sociales ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée,

II que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit.

Ordre du jour

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 9.987.500,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le ramener de son montant actuel d'EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), par remboursement à l'associé et par annulation des parts sociales remboursées

2. Modification afférente de l'article 8 des statuts

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 9.987.500,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le ramener de son montant actuel d'EUR 10.000.000,- (dix millions Euros) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), par remboursement à l'associé unique et par annulation de 3.995 (trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement à l'associé unique.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), divisé en 5 (cinq) parts sociales d'EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) chacune."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27042. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149423/110.

(150164176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Adamed Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 547.696,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.021.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of August,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Demada Sp. z o.o., a public limited liability company organized under the laws of the Republic of Poland, having its registered office at Pienkow 149, 05-152 Czosnow, Poland, registered with the National Court Register of Warsaw (Poland) under number KRS 0000477267,

here duly represented by Mr. Przemyslaw Bonar, residing at ul. Skarbka z Gór 65c/2, 03-287 Warsaw, Poland, by virtue of a proxy given under private seal,

- Zakład Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Ul. Szkolna 33, 95-054 Ksawerow, Poland, registered with the District Court of Lodz (Poland) under number KRS 116926,

here duly represented by Mr. Pawel Roszczyk, residing professionally at ul. Królowej Marysienki 31/116, 02-954 Warsaw, Poland, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the representatives of the appearing parties will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Demada Sp. z o.o. and Zakład Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A. hold all the corporate units of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name Adamed Finance Luxembourg S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181021, established pursuant to a deed dated October 15th, 2013, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3091 on December 5th, 2013 and lastly modified by a notarial deed of the undersigned notary, dated June 10th, 2015 and under process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the Company is set at one hundred eleven thousand seven hundred fifty five Polish Zloty (PLN 111,755) represented by one hundred eleven thousand seven hundred fifty five (111,755) corporate units (collectively the "Corporate Units" or individually, the "Corporate Unit") of one Polish Zloty (PLN 1) each, all of which are fully paid up.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of four hundred thirty five thousand nine hundred forty one Polish Zloty (PLN 435,941) to raise it from its amount of one hundred eleven thousand seven hundred

fifty five Polish Zloty (PLN 111,755) to five hundred forty seven thousand six hundred ninety six Polish Zloty (PLN 547,696) by the creation and issuance of four hundred thirty five thousand nine hundred forty one (435,941) corporate units with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1) (the “New Corporate Units”) and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

Demada Sp. z o.o., prenamed, decides not to subscribe to the New Corporate Units and accepts their subscription as detailed below.

Zaklad Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., prenamed, declares that it subscribes to the New Corporate Units in nominal value of four hundred thirty five thousand nine hundred forty one Polish Zloty (PLN 435,941) together with an aggregate share premium of seventeen million four hundred fourteen thousand fifty nine Polish Zloty (PLN 17,414,059) for a total amount of seventeen million eight hundred fifty thousand Polish Zloty (PLN 17,850,000) and that it fully pays it up by contribution in cash for an amount of seventeen million eight hundred fifty thousand Polish Zloty (PLN 17,850,000).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The members resolve that pursuant to the above resolution, article 5 paragraph 1 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“The corporate capital is set at five hundred forty seven thousand six hundred ninety six Polish Zloty (PLN 547,696) represented by five hundred forty seven thousand six hundred ninety six (547,696) corporate units in registered form, having a par value of one Polish Zloty (PLN 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Any share premium paid on the subscription of corporate units will always remain attached to the corporate units on which it will be paid and will be reimbursed exclusively to the owners of such corporate units.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by Surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'août,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Demada Sp. z o.o., une société anonyme soumise à la loi de la République de Pologne, ayant son siège social au 149 Pienkow, 05152 Czosnow, Pologne, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la Ville de Varsovie (Pologne) sous le numéro 0000477267,

ici représentée par Monsieur Przemyslaw Bonar, demeurant au ul. Skarbka z Gór 65c/2, 03-287 Varsovie, Pologne, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Zaklad Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., une société soumise à la loi de la République de Pologne, ayant son siège social à Ul. Szkolna 33, 95-054 Ksawerow, Pologne, et enregistrée avec le Tribunal d'Arrondissement de Lodz (Pologne) sous le numéro 116926,

ici représentée par Monsieur Pawel Roszczyk, demeurant au ul. Królowej Marysienki 31/116, 02-954 Varsovie, Pologne, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Demada Sp. z o.o. et Zaklad Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A. détiennent l'entière des parts sociales de la société à responsabilité limitée établie et soumise à la loi du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Adamed Finance Luxembourg S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181021, constituée par un acte du 15 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3091 le 5 décembre 2013 et modifiée pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire le 10 juin 2015 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital de la Société est fixé à cent onze mille sept cent cinquante-cinq Zloty polonais (111.755 PLN), représenté par cent onze mille sept cent cinquante-cinq (111.755) parts sociales (collectivement les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale»), toutes entièrement libérées.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent trente-cinq mille neuf cent quarante-et-un Zloty polonais (435.941 PLN) pour le porter de son montant actuel de cent onze mille sept cent cinquante-cinq Zloty polonais (111.755 PLN) à cinq cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-seize Zloty polonais (547.696 PLN) par la création et l'émission de quatre cent trente-cinq mille neuf cent quarante-et-unes (435.941) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Zloty polonais (1 PLN) (les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Demada Sp. z o.o., prénommée, déclare ne pas vouloir souscrire les Nouvelles Parts Sociales et accepte leur souscription comme décrit ci-dessous.

Zaklad Farmaceutyczny Adamed Pharma S.A., prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale totale de quatre cent trente-cinq mille neuf cent quarante-et-un Zloty polonais (435.941 PLN) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-sept millions quatre cent quatorze mille cinquante-neuf Zloty polonais (17.414.059 PLN) pour un montant total de dix-sept millions huit cent cinquante mille Zloty polonais (17.850.000 PLN) et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept millions huit cent cinquante mille Zloty polonais (17.850.000 PLN).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur cet apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Faisant suite au paragraphe ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-seize Zloty polonais (547.696 PLN), représenté par cinq cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-seize (547.696) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Zloty polonais (1 PLN) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toute prime d'émission à payer lors de la souscription de parts sociales devra rester attachée aux parts sociales au titre desquelles elle a été payée et devra être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles parts sociales.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Bonar, Roszczyk, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149413/131.

(150163962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Espace Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.087.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ESPACE INFORMATIQUE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96087, suivant acte notarié en date du 23 septembre 2003, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1190 du 13 novembre 2003 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1489 du 08 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Andrea ALVES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Steve Gouveia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Read S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 45083.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ALVES, S. GOUVEIA, A. BELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 août 2015. Relation: EAC/2015/19804. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015149615/60.

(150164069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.